

MAIRIE  
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT, le ONZE du mois de DECEMBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN,  
dûment convoqué le 04 décembre 2020 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE  
BERRE, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE,  
MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : HUCHER à MAINAGE, JULIENNE à LE PROVOST, LE BIHAN à HALNA

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Franck LE PROVOST  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**OBJET : PORT DE PLAISANCE - TARIFS DE MOUILLAGES - ANNÉE 2021**

Délibération rendue  
exécutoire, après  
envoi en Préfecture,  
le  
16 décembre 2020

Le Maire,  
Bénédicte  
BOIRON



**VU** la délibération en date du 13 décembre 2019 fixant les tarifs de corps-  
morts pour l'année 2020 ;

**VU** l'avis favorable émis par le Conseil Portuaire le 09 décembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'approuver le tableau des tarifs annexés à la présente pour les  
pêcheurs plaisanciers et professionnels

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions  
d'occupation temporaire avec les plaisanciers sur une durée de 8 mois (du 01 mars  
au 30 octobre), et sur une durée de 12 mois avec les pêcheurs professionnels,

- **DIT** que ces tarifs seront affichés à la Mairie ainsi qu'à la Capitainerie.



Pour copie conforme,  
Bénédicte BOIRON



# Partie non concédée : Proposition tarifs 2021

## Zone à échouage

Longeur	2019			2020			2021		
	Au mois	Juillet et Août	Du 01/03 au 15/11	Au mois	Juillet et Août	Du 01/03 au 15/11	Au mois	Juillet et Août	Du 01/03 au 15/11
≤ 5 mètres	59 €	118 €	177 €	59 €	118 €	177 €	59 €	118 €	177 €
5 < et ≤ 6 mètres	68 €	135 €	204 €	68 €	135 €	204 €	68 €	135 €	204 €
6 < et ≤ 7 mètres	76 €	152 €	227 €	76 €	152 €	227 €	76 €	152 €	227 €
7 < et ≤ 8 mètres	84 €	167 €	251 €	84 €	167 €	251 €	84 €	167 €	251 €

## Zone profonde

Longeur	2019			2020			2021		
	Au mois	Juillet et Août	Du 01/03 au 15/11	Au mois	Juillet et Août	Du 01/03 au 15/11	Au mois	Juillet et Août	Du 01/03 au 15/11
≤ 5 mètres	76 €	154 €	230 €	76 €	154 €	230 €	76 €	154 €	230 €
5 < et ≤ 6 mètres	88 €	176 €	264 €	88 €	176 €	264 €	88 €	176 €	264 €
6 < et ≤ 7 mètres	105 €	210 €	315 €	105 €	210 €	315 €	105 €	210 €	315 €
7 < et ≤ 8 mètres	116 €	232 €	347 €	116 €	232 €	347 €	116 €	232 €	347 €
8 < et ≤ 9 mètres	127 €	255 €	381 €	127 €	255 €	381 €	127 €	255 €	381 €

**Pas d'augmentation de tarifs pour les plaisanciers**

Plaisanciers: Remplacement du contrat annuel par un contrat de 8 mois de Mars à Octobre.

Professionnels: tarif des plaisanciers + forfait de 100€

**Pas d'augmentation de tarifs.**

Mars-Avril 2020, les plaisanciers étaient confinés.

A fin Octobre 2020 l'inflation est de 0% par rapport à Octobre 2019